

COMITE SYNDICAL
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1ER JUIN 2022
AU SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE GUEBWILLER

Présents :

Mme Annick LUTENBACHER - Présidente - Conseillère d'Alsace
M. Francis KLEITZ - Vice-Président - Conseiller d'Alsace
M. Éric ARNOULD - Vice-Président - Délégué de la Communauté de Communes Vallée de Saint-Amarin
M. Jean-Marie GRUNENWALD - Vice-Président - Délégué de la Communauté de Communes Vallée de St-Amarin
M. Pierre VOGT - Conseiller d'Alsace
M. Cyrille AST - Délégué de la Communauté de Communes Vallée de Saint-Amarin
M. Philippe HECKY - Délégué de la Communauté de Communes Région de Guebwiller
M. Jean-Jacques FISCHER - Délégué de la Communauté de Communes Région de Guebwiller

Absents excusés :

Mme Marie-France VALLAT - Conseillère d'Alsace - Procuration à Pierre VOGT
Mme Nadine SPETZ - Secrétaire - Déléguée de la Communauté de Communes Vallée de Saint-Amarin – Procuration à Jean-Marie GRUNENWALD
Mme Maud HART - Déléguée de la Communauté de Communes Région de Guebwiller – Procuration à Philippe HECKY
M. Luc MARCK - Vice-Président - Délégué de la Communauté de Communes Région de Guebwiller - Procuration à Eric ARNOULD
M. Raphaël SCHELLENBERGER - Conseiller d'Alsace - Procuration à Annick LUTENBACHER
Mme Monique MARTIN - Conseillère d'Alsace – Procuration à Jean-Jacques FISCHER
M. Maxime BELTZUNG - Conseiller d'Alsace – Procuration à Francis KLEITZ

Absents non excusés :

Mme Karine PAGLIARULO - Conseillère d'Alsace

Assistaient également :

Mme Marie-Christine PETER-BARRET - Service Tourisme et Montagne CEA
Mme Christelle VERGER - Responsable administratif et financier du SMMGB
M. Bastien URFFER - Chargé de mission

Mme Annick LUTENBACHER, Présidente, salue l'ensemble des collègues élus, ainsi que Mme Marie-Christine PETER pour le service Tourisme et Montagne de la CEA, Mme Christelle VERGER et M. Bastien URFFER, personnels du SMMGB et les remercie de leur présence.

La Présidente donne connaissance des personnes excusées et des procurations, rappelle que les différents documents ont été adressés par courriel à l'ensemble des délégués afin qu'ils puissent en prendre connaissance dans la perspective de la réunion du jour.

La Présidente ouvre la séance à 14h45 et rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 23 Mars 2022
2. Désamiantage, dépollution et démolition des friches Touristra, Valérianes et ancienne Step : validation de l'avant-projet et du plan de financement
3. Programme d'investissement 2022
4. Convention avec la Ville de Soultz
5. Divers et communication.

1 - APPROBATION DU PV DE LA SEANCE PLENIERE DU 23 MARS 2022

Le PV du comité syndical du 23 Mars 2022 est soumis à l'approbation des membres.

➤ **Le comité syndical approuve à l'unanimité le PV du 23 mars 2022.**

2 – DESAMIANTAGE, DEPOLLUTION ET DEMOLITION DES FRICHES TOURISTRA, VALERIANES ET ANCIENNE STEP : VALIDATION DE L'AVANT-PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT

La Présidente rappelle que le SMMGB s'est porté acquéreur des terrains bâtis et non-bâtis de M. et Mme Denis Macher et de la SCI ECO, comprenant les friches Touristra, Valérianes et ancienne Step, avec l'opportunité d'un financement à hauteur de 80% dans le cadre du FNADT et du Plan de relance Montagne pour le projet d'acquisition et de démolition de friches touristiques, ainsi que pour la reconstruction d'un centre technique.

L'acte de vente a été signé le 21 octobre 2021 et le financement de la phase 1 « Achat » est soldé pour un montant de 617 644,75€.

La Présidente rappelle également que lors de la séance du 23 mars 2022, le comité syndical a engagé la phase 2 et attribué le marché de maîtrise d'œuvre du désamiantage, de la dépollution, de la démolition et de la renaturation à LARBRE INGENIERIE.

La Présidente soumet au Comité syndical la phase 2 avec l'Avant-Projet (AVP) et les diagnostics des travaux de requalification du site Touristra, comprenant le désamiantage, la dépollution, la démolition, la gestion des terres polluées, ainsi que le remodelage et la mise en sécurité des terrains des trois friches, Touristra, Valérianes et ancienne STEP, document rédigé conjointement par LARBRE INGENIERIE et PerlEnvironnement.

L'ensemble des diagnostics amiante, plomb, pollution et déchets ont été réalisés pour les trois friches et sont inclus dans l'AVP.

L'AVP a également tenu compte des contraintes environnementales et du périmètre de protection du captage d'eau potable. Suite aux recommandations de l'ARS, un hydrogéologue agréé a été mandaté par le SMMGB et des prélèvements d'eau seront effectués par un laboratoire agréé durant toute la période des travaux (période hivernale comprise).

Afin de garantir la sécurité du chantier, des caméras de surveillance seront mises en place sur les trois sites et pendant toute la durée des travaux (période hivernale comprise).

Afin de tenir compte des contraintes climatiques, le planning prévisionnel prévoit un démarrage des travaux début juillet 2022 jusqu'à mi-novembre 2022, puis après la trêve hivernale, reprise mi-mars 2023 pour une fin de chantier en juillet 2023.

La démolition de l'ancienne station d'épuration sera prioritaire, avec un début de chantier en juillet 2022 pour une fin de chantier en septembre 2022, laissant place au projet de reconstruction d'un nouveau centre technique.

La consultation des entreprises a démarré le 17 mai 2022, avec une visite obligatoire sur site le 24 mai 2022, pour une restitution des offres au 07 juin 2022.

Sur la base de cet AVP, la Présidente soumet au comité syndical le plan de financement prévisionnel, le montant estimatif global des travaux du projet atteint 2 175 000€ HT.

Une demande de subvention pour la phase 2 a été déposée le 27 avril 2022 auprès des services de l'Etat, dans le cadre du FNADT et du Plan de relance Montagne.

Phase 1 - Achat

Coût du projet	Montant HT en €
Achat terrains bâtis et non-bâtis	604 694.75
Etude de faisabilité	12 950.00
Total coût du projet - Phase 1	617 644.75

Financement du projet	Montant en €	%
Plan de Relance avenir Montagne	485 960.00	78.68
Auto-financement		
CeA investissement	118 516.27	19.19
Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (sub. Exceptionnelle)	6 584.24	1.07
Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin (sub. Exceptionnelle)	6 584.24	1.07
Total financement du projet - Phase 1	617 644.75	100.00

Phase 2 - Désamiantage - dépollution - démolition et renaturation

Coût du projet	Montant HT en €
Estimatif travaux - Lot 1	2 100 000.00
Sous-total Travaux	2 100 000.00
Diagnostic amiante et plomb avant démolition	15 000.00
Diagnostic pollution - investigations, mesures et analyses	6 360.00
Diagnostic déchets	10 000.00
Honoraire mission hydrogéologue agréé	3 000.00
Sous-total études	34 360.00
Maîtrise d'œuvre LARBRE INGENIERIE	32 940.00
Coordination sécurité et protection de la santé (SPS)	7 700.00
Sous-total maîtrise d'œuvre	40 640.00
Total coût du projet - Phase 2	2 175 000.00

Financement du projet	Montant en €	%
Etat - FNADT Plan de Relance avenir Montagne	1 740 000.00	80.00
Auto-financement		
CeA investissement	391 500.00	18.00 *
Communauté de Communes de la Région de Guebwiller	21 750.00	1.00 **
Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin	21 750.00	1.00 **
Total financement du projet - Phase 2	2 175 000.00	100.00

Total Général coût du projet - Phase 1 et 2	2 792 644.75
Total Général financement du projet - Phase 1 et 2	2 792 644.75

* Faire une demande d'avenant à la convention

** Dans la limite de 100 000€/an (fonctionnement + investissement)

** Dans la limite de 100 000€/an (fonctionnement + investissement)

La Présidente précise que l'estimatif financier défini par l'AVP est susceptible d'être modifié suite aux résultats de l'ouverture des plis, ce qui nécessiterait une nouvelle évolution du plan de financement.

Après avoir pris connaissance des modalités de la Phase 2 - Désamiantage, dépollution, démolition et renaturation, de l'AVP et de l'estimatif financier du projet,

Le Comité Syndical :

- **APPROUVE** à l'unanimité l'AVP et le plan de financement estimatif,
- **AUTORISE** la Présidente à faire toutes les demandes de subvention pour finaliser le plan de financement,
- **AUTORISE** la Présidente à signer le marché de démolition après analyse du Maître d'œuvre,
- **AUTORISE** la Présidente à donner les ordres de service nécessaires à la poursuite du projet.

3 – PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2022

La Présidente présente au Comité Syndical le programme d'investissement 2022 qui fera l'objet d'un conventionnement avec la CEA, la Communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin et la Communauté de communes de la Région de Guebwiller.



Investissements 2022

Budget Général

Projets	Montant HT	Etat - FNADT	CeA	CCVSA	CCRG	Auto-financement
Retenue collinaire	197 000.00		177 300.00	1 100.00	1 100.00	17 500.00
AMO Maison du nordic	7 875.00		7 087.00	393.00	393.00	2.00
AMO Centre technique	7 875.00		7 087.00	393.00	393.00	2.00
Aménagement paysager GB	103 865.00	83 092.00	18 695.00	1 039.00	1 039.00	-
Aire de bivouac	27 500.00	22 000.00	4 950.00	275.00	275.00	-
Sous-total	344 115.00	105 092.00	215 119.00	3 200.00	3 200.00	17 504.00

Budget Assainissement

Projets	Montant HT	Etat - FNADT	CeA	CCVSA	CCRG	Auto-financement
Remise à niveau des réseaux	100 000.00		18 681.00			81 319.00
Sous-total	100 000.00	-	18 681.00	-	-	81 319.00

Budget Régie

Projets	Montant HT	Etat - FNADT	CeA	CCVSA	CCRG	Auto-financement
Action de communication photothèque	18 000.00		16 200.00	900.00	900.00	-

Total Général	462 115.00	105 092.00	250 000.00	4 100.00	4 100.00	98 823.00
----------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-----------------	-----------------	------------------

- **Le comité syndical, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité le programme d'investissement 2022**

La Présidente rappelle au comité syndical que sur la convention d'investissement 2020, une ligne de 20 000€ avait été votée pour la création d'un chemin PMR sur le site du Treh pour le vol libre. Un tracé avait été accepté par la DDT en accord avec le PNRBV.

Mais les partenaires du vol libre ont ensuite eu plusieurs interrogations quant à ce tracé et ont demandé sa modification. Cependant les nouvelles propositions ne permettaient plus de respecter les normes PMR. Ces demandes n'ont pas été acceptées par le SMMGB. Le tracé initial a finalement fait consensus.

Au printemps 2022, une nouvelle visite de terrain obligatoire avant travaux a été organisée sur site avec les services de la DDT et du PNRBV. La conclusion de cette visite est que la création de ce chemin PMR serait impactante à plusieurs égards pour le site car il est traversé :

- d'un habitat d'intérêt communautaire prioritaire (lande pelouse à nard raide)
- d'une zone conventionnée et de préservation « Arnica des Hautes Vosges »

- d'un habitat qui abrite des espèces protégées sur liste rouge (*Anemone scherfelii*, *Antennaria dioica*, *Arnica etc...*)
- d'une zone de nidification de deux espèces d'oiseaux protégées (Alouette des champs et Pipit farlouse)

Au vu de ces éléments, la Présidente propose de ne pas donner une suite favorable à ce dossier et de solliciter un avenant à la convention afin d'attribuer ces crédits sur un autre investissement.

➤ **Le comité syndical, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité l'abandon de la création d'un chemin PMR sur le site du Treh et APPROUVE la demande d'avenant à la convention 2020.**

4 – CONVENTION ENTRE LA VILLE DE SOULTZ ET LE SMMGB

La Présidente rappelle que le SMMGB a un projet de renaturation de la zone d'accueil du Grand-Ballon et de la mise en valeur du patrimoine floristique, les terrains concernés par ces travaux étant propriétés privées de la ville de Soultz et du Club Vosgien de Strasbourg.

La Présidente présente au comité syndical la convention entre la Ville de Soultz et le SMMGB autorisant l'occupation du domaine privé de Soultz durant la période des travaux.

➤ **Le comité syndical, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité la convention avec la Ville de Soultz**

5 – DIVERS ET COMMUNICATION

Bilan de fin de saison hivernale

La Présidente informe le comité syndical que la réunion bilan de fin de saison aura lieu le samedi 11 juin 2022 à 9h30 à l'Hotel Wolf au Markstein.

Inauguration du hangar nordique et de la Maison du Markstein

La Présidente informe le comité syndical que l'inauguration du hangar nordique et de la Maison du Markstein aura lieu le lundi 27 juin à 17h30 pour le hangar nordique et 18h00 pour la Maison du Markstein.

CA de la luge

La Présidente précise les recettes de la luge sur rail, 25 668€ TTC en avril et 31 819€ TCC pour mai 2022, record atteint pour les mois d'avril et mai.

M. Cyrille AST déplore un manque de signalétique pour le mini-golf.

La Présidente en prend bonne note et indique que cette remarque sera prise en compte lors de l'étude qui sera engagée sur la signalétique du site du Markstein en 2023.

Plus aucun autre point n'étant soulevé, la Présidente lève la séance à 16h00.



Syndicat Mixte du Markstein - Grand Ballon

Approbation du PV du 1er JUIN 2022

Nom	Fonction	Signature
LUTENBACHER Annick	Conseillère d'Alsace	
KLEITZ Francis	Conseiller d'Alsace	
VALLAT Marie-France	Conseillère d'Alsace	
VOGT Pierre	Conseiller d'Alsace	
MARTIN Monique	Conseillère d'Alsace	
BELTZUNG Maxime	Conseiller d'Alsace	
PAGLIARULO Karine	Conseillère d'Alsace	
SCHELLENBERGER Raphaël	Conseiller d'Alsace	
SPETZ Nadine	Députée Communautaire CCVSA	
GRUNENWALD Jean-Marie	Député Communautaire CCVSA	
AST Cyrille	Député Communautaire CCVSA	
ARNOULD Éric	Député Communautaire CCVSA	
HECKY Philippe	Député Communautaire CCRG	
MARCK Luc	Député Communautaire CCRG	
HART Maud	Députée Communautaire CCRG	
FISCHER Jean-Jacques	Député Communautaire CCRG	